

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

I. Les principes de la concertation

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de SAINT-JEOIRE par délibération n° 125-2014 en date du 04 décembre 2014, et précisé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation :

- mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, du dossier au fur et à mesure de son avancement, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00, le samedi de 8h00 à 12h00.
- possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier papier, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le conseil municipal, leurs observations à l'attention de Mme le Maire à l'adresse suivante qu'elle annexera au registre ; Mairie de Saint-Jeoire-en-Faucigny, 156 rue du Faucigny, 74 490 Saint-Jeoire.
- mise à disposition d'un registre spécifique à compter de l'affichage de la délibération de prescription de l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 12h00.
- Informations des différentes étapes sur le site Internet de la Mairie (dont les réunions publiques).
- Informations régulières dans le bulletin municipal : une information a été faite :
 - Dans les bulletins d'information municipale distribués dans toutes les boîtes aux lettres (mars/avril 2015-janvier 2016 // février/mars 2016)
 - Dans des feuillets d'information disponibles en mairie et distribués sur le site internet et dans les commerces du centre-bourg (gazette 1 juin 2015 // gazette 2 octobre 2015 // gazette 3 avril-mai 2016 // gazette 4 septembre-octobre 2016)
 - Bulletin « spécial PLU » disponibles en mairie, affichés sur les panneaux muraux de la mairie et distribués dans les commerces du centre-bourg préalablement aux deux réunions publiques organisées.
- Permanences du Maire une fois par trimestre,
- organisation de réunions publiques : 2 réunions publiques ont été organisées :
 - lors du diagnostic
 - lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

II. Les outils de la concertation

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, des outils d'information, de communication et de concertation ont été mis en œuvre afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet d'exprimer son avis.

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

04/12/2014 au 04/01/2015	La délibération de prescription de l'élaboration du PLU (n° 125-2014 du 04/12/2014) a été affichée en mairie pendant un mois (Annexe 1-1).
15 décembre 2014	Information dans le Dauphiné Libéré informant du lancement de l'élaboration du PLU. (Annexe 1-5)
15 janvier 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
Janvier 2015	Mise en ligne et disponibilité en mairie de la délibération de prescription reprenant les objectifs retenus pour l'élaboration du PLU.
11 février 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
Mars/avril 2015	Information dans le bulletin d'information municipal (Annexe 1-2).
18 mars 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
08 avril 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
24 juin 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
Juin 2015	Gazette disponible en mairie, sur le site internet et dans les commerces du centre-bourg
08 juillet 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
16 septembre 2015	Permanence de Mme le Maire
18 septembre 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
Fin septembre/début octobre 2015	Distribution du flyers annonçant la réunion publique chez les commerçants du centre-bourg et mis à disposition en mairie.
Fin septembre/début octobre 2015	Affichage sur le panneau extérieur proche de la mairie (sur le parvis), sur le panneau lumineux et sur le site internet pour annoncer la réunion publique.
06 Octobre 2015	Article du Dauphiné Libéré annonçant la première réunion publique
09 octobre 2015	Première réunion publique sur le diagnostic du PLU
Octobre 2015	Gazette disponible en mairie, sur le site internet et dans les commerces du centre-bourg
Octobre 2015	Mise en ligne de la synthèse du diagnostic / diagnostic agricole / porté à connaissance
14 novembre 2015	Permanence de l'Adjointe à l'urbanisme
03 décembre 2015	Permanence de Mme le Maire
10 décembre 2015	Permanence de Mme le Maire
06 janvier 2016	Permanence de Mme le Maire
Février / mars 2016	Information dans le bulletin d'information municipal (Annexe 1-2).
06 avril 2016	Permanence de Mme le Maire
Fin avril/début mai 2016	Gazette disponible en mairie, sur le site internet et dans les commerces du centre-bourg

Fin mai/début juin 2016	Affichage sur le panneau extérieur proche de la mairie (sur le parvis), sur le panneau lumineux et sur le site internet pour annoncer la réunion publique.
Fin mai/début juin 2016	Distribution du flyers annonçant la réunion publique chez les commerçants du centre-bourg et mis à disposition en mairie.
02 et 09 juin 2016	Articles du Messenger informant de la tenue de la seconde réunion publique sur le PADD.
08 juin 2016	Articles du Dauphiné Libéré informant de la tenue de la seconde réunion publique sur le PADD.
16 juin 2016	Tenue d'une seconde réunion publique sur le PADD
22 juin 2016	permanence de Mme le Maire
30 juin 2016	Disponibilité en mairie du projet de PADD tel que débattu par le Conseil municipal.
13 juillet 2016	Permanence de Mme le Maire
Fin septembre/début octobre 2016	Gazette disponible en mairie, sur le site internet et dans les commerces du centre-bourg
05 octobre 2016	Permanence de Mme le Maire

LES MOYENS OFFERTS AUX PUBLICS POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DEBAT

1/ La tenue d'un registre destiné à recueillir les observations du public

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 125-2014 en date du 04 décembre 2014, un registre destiné à recevoir les remarques et suggestions ayant un intérêt général a été ouvert en mairie le 04 décembre 2014 et est resté à la disposition du public au bureau de l'accueil jusqu'à ce jour à l'heure de fermeture de la mairie.

Il ne s'agit aucunement d'un recueil de demandes d'intérêt privé, qui sont d'ordre personnel et qui ne pourront être entendues que lors de l'enquête publique.

Il a été décompté **8 observations** uniquement reçues par courriers (cf Annexe 1-6). Aucune remarque n'a été directement inscrite sur le registre de concertation disponible en mairie.

Les remarques suivantes ont été portées sur ce registre :

Demande de constructibilité
8

Au vu du tableau précédent, il y a lieu de préciser que :

- 8 observations portaient exclusivement sur des intérêts privés (demande de constructibilité). A ce titre, ces demandes individuelles ne peuvent être prises en considération dans le cadre de la concertation, le bilan de la concertation ne pouvant apporter de réponse à titre individuel mais bien thématique. Il est rappelé la stratégie générale retenue pour la définition des zones constructibles, qui s'appuient sur le fait de « *Protéger de l'urbanisation les principales terres agricoles indispensables et liées aux exploitations, reconnues par le futur SCOT des 3 Vallées et la Chambre d'Agriculture. Recentrer l'urbanisation dans le Chef-Lieu, le hameau secondaire et les hameaux de confortement. Définir les limites d'urbanisation claires pour une meilleure lisibilité du paysage. Définir des choix d'urbanisation en faveur d'une préservation des espaces naturels de qualité et vecteur d'identité* » (extraits du PADD).

2/ La tenue de deux réunions publiques

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 125-2014 en date du 04 décembre 2014, deux réunions publiques ont été tenues au cours desquelles les élus ont été assistés par Messieurs LEMAIRE Bernard et PERUZZO Jérémy et Madame KALLMANN Charline, urbanistes, à savoir :

- une 1^{ère} réunion publique a été organisée à la Salle communale le 09 octobre 2015 à 19h00 : cette réunion a eu pour objet la présentation des principaux constats du diagnostic territorial.
- une 2^{nde} réunion publique a été organisée à la Salle communale le 16 juin 2016 à 19h00 : organisation de la 2^{nde} réunion publique au cours de laquelle est présentée le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ces réunions publiques ont alimenté le projet sur :

- le bilan économique notamment dans le domaine de l'artisanat

Un diaporama a été projeté aux personnes présentes.

Le compte-rendu de chacune de ces réunions est joint en annexe du présent bilan de la concertation.

III. Annexes

- Annexe 1-1 : délibération de prescription de l'élaboration du PLU
- Annexe 1-2 : informations dans le bulletin municipal et la gazette
- Annexe 1-3 : Feuillelet d'information et compte rendu de la réunion publique du 9 octobre 2015
- Annexe 1-4 : Feuillelet d'information et compte-rendu de la réunion publique du 16 juin 2016
- Annexe 1-5 : Publications dans la presse locale
- Annexe 1-6 : Courriers des demandes particulières et réponses de la Mairie